

Conseillère ou conseiller pédagogique

Secteur des jeunes – Réussite éducative, volet mathématique au primaire

Service des ressources éducatives

Remplacement (jusqu'au 30 juin 2023)

Concours P-440 (interne et externe)

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Horaire de travail : 35 heures par semaine.
- Date d'entrée en fonction : À déterminer.
- Salaire annuel : Entre 49 456 \$ et 92 027 \$ selon la scolarité et l'expérience.

AVANTAGES SOCIAUX

- Dix-sept (17) jours fériés, dont 10 jours pendant la période des Fêtes.
- Vacances annuelles intéressantes (jusqu'à 20 jours).
- Plusieurs congés spéciaux sans perte de salaire.
- Régime de retraite avantageux.
- Assurances collectives avantageuses.
- Conciliation travail vie personnelle.
- Possibilité de télétravail.
- Programme d'aide aux employés.
- Programme de formation continue pour les employés.
- Télémédecine.

POUR POSER VOTRE CANDIDATURE

Lettre de présentation, curriculum vitae, diplômes et relevés des apprentissages à l'adresse suivante : scrgestion.srh@cssp.gouv.qc.ca.

La date limite pour déposer votre candidature est le **13 mars 2023 avant 15 heures**.

Date d'ouverture de poste :
Le 10 janvier 2023

Veuillez noter que nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues.

Le Centre de services scolaire s'étant doté du programme d'accès à l'égalité en emploi, invite les femmes, les membres des minorités ethniques et visibles, les autochtones ainsi que les personnes handicapées à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de conseillère ou conseiller pédagogique comporte plus spécifiquement des fonctions de conseil et soutien auprès du personnel intervenant des établissements scolaires et des services éducatifs relativement à la mise en œuvre, au développement et à l'évaluation des programmes d'études, à la gestion de classe et à la didactique.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne retenue pour ce poste collabore à la réalisation du projet éducatif et des projets particuliers des établissements; elle participe à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leur plan de réussite tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que du centre de services scolaire.

Elle collabore à l'implantation des programmes d'études et de formation, conseille le personnel enseignant et la direction relativement à l'interprétation de ces programmes, conçoit et anime des ateliers et des sessions de formation sur les éléments du programme; elle collabore à l'élaboration de situations d'apprentissage et soutient l'expérimentation en classe.

Elle conseille et soutient le personnel enseignant sur une base individuelle et collective pour appuyer l'action quotidienne; elle conçoit ou sélectionne et anime les activités de formation et d'instrumentation pour des besoins d'adaptation, d'innovation et de développement pédagogiques.

Elle collabore à l'atteinte des cibles des conventions de gestion des écoles en accompagnant le personnel intervenant selon les besoins identifiés.

Elle instrumente le personnel enseignant sur l'évaluation des apprentissages; elle les accompagne dans la conception, l'élaboration ou l'adaptation d'outils d'évaluation.

Elle participe avec le personnel enseignant à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.

Elle conseille le personnel d'encadrement, enseignant et professionnel sur des questions relatives aux programmes de perfectionnement du personnel, planifie ces programmes et en évalue les résultats.

Elle analyse et conseille sur la sélection de matériel didactique, matériel complémentaire, équipement, logiciels et progiciels pertinents; elle conseille sur l'aménagement des locaux.

Elle conseille le personnel intervenant scolaire sur les moyens d'intégration des technologies à l'enseignement; elle collabore à la réalisation de projets qui vont dans ce sens; elle élabore et anime des ateliers de formation et d'information sur les éléments du programme d'intégration des technologies.

Elle collabore avec les autres personnes intervenantes du milieu scolaire, les organismes partenaires et le ministère de l'Éducation du Québec.

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en éducation.

Autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

Réussir avec succès un test d'aptitude en français.